

Mairie de Puteaux
Hall administratif
131, rue de la République
92800 Puteaux

Horaires d'ouverture

Le lundi, mercredi, jeudi : de 9h à 18h
Le mardi : de 13h30 à 18h
Le vendredi : de 9h à 17h30
Le samedi : de 9h à 12h

Tél. : 01 46 92 92 92



CERTIFICAT DE VIE COMMUNE



CERTIFICAT DE VIE COMMUNE

HALL ADMINISTRATIF
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

QUEL EST SON USAGE ?

Si vous vivez en union libre (avec une personne de sexe différent ou de même sexe), divers organismes sont susceptibles de vous attribuer certains avantages. Vous aurez alors besoin de prouver que vous vivez en couple et devrez fournir un certificat de vie commune (ou de concubinage).

Délai de délivrance : immédiat.

PIÈCES À FOURNIR :

- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois aux noms de chacun des concubins, justifiant d'un domicile à Puteaux.
- Carte d'identité française, passeport français, certificat de naturalisation ou carte de séjour de 10 ans en cours de validité, pour les deux concubins.

La présence des deux conjoints est obligatoire.